

Je suis auteur

Je m'informe

- Autopublication
- Cession de droits
& contrat d'édition



Assucopie

Société de gestion collective
des droits des Auteurs
Scolaires, Scientifiques et Universitaires - scsl



L'AUTOPUBLICATION



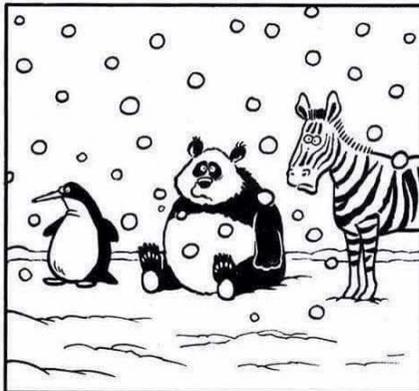


S'IL N'Y AVAIT QU'UN SEUL CONSEIL...

Se faciliter la vie en se posant *plein plein plein* plein de questions

AVANT !

COLORIAGE POUR FAINÉANT



☞ Écrire pour être publié ?

☞ Rémunération de Narcisse ?

☞ Connaître les pratiques du milieu



LE MONDE DE L'ÉDITION

Les mondes de l'édition

3



ÉDITER À COMPTE D'ÉDITEUR

Respect de la chaîne du livre

⌘ Auteur

⌘ Éditeur

- ◆ Correcteur
- ◆ Infographiste
- ◆ Imprimeur

⌘ Diffuseur

⌘ Distributeur

⌘ Libraire

⌘ Lecteur



Fotolia_84065658_speak-par VEGE_XL-PIXEL



ÉDITER À COMPTE D'AUTEUR

Pourquoi un éditeur ?

☞ Financement

- ◆ Par l'auteur
- ◆ Par souscription

☞ Diffusion

☞ Promotion



Fotolia_100823574_par Coloures Pic_XL_PIXEL

ASSUCOPIE - Société de gestion collective de droits d'auteur



L'AUTO-PUBLICATION

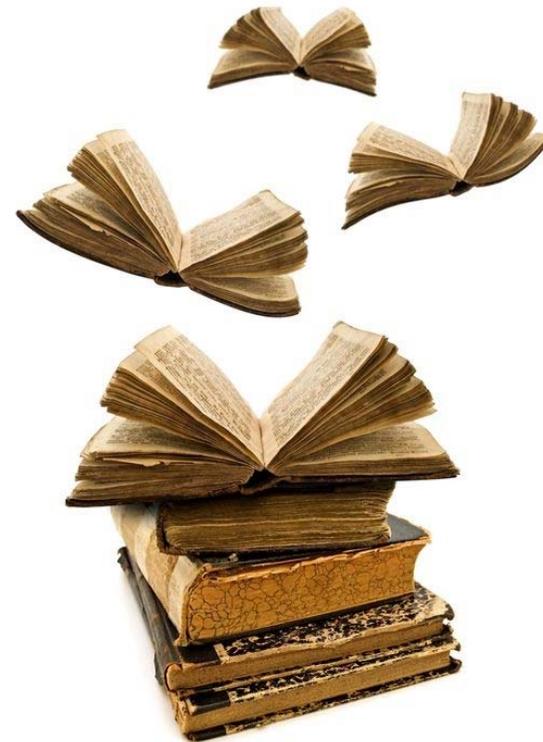
L'auteur homme orchestre

☞ L'auteur

- ◆ Création
- ◆ Financement
- ◆ Promotion
- ◆ Diffusion /
distribution

☞ Aide ?

- ◆ Correction
- ◆ Mise en page
- ◆ ...



stockfresh_292511_books_par SNRN

ASSUCOPIE - Société de gestion collective de droits d'auteur



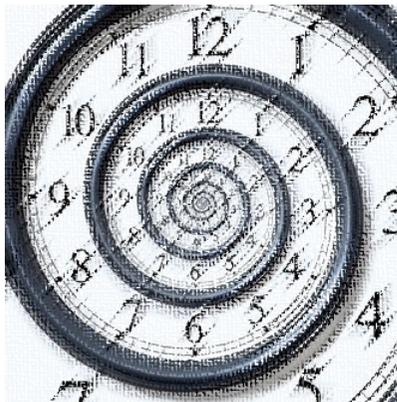
DANS QUELLE ÉTAGÈRE?

Le type d'édition comme stratégie

7

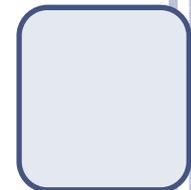


1



☞ Quel est mon investissement temps ?

- ◆ Pour la version « bon-à-tirer »
- ◆ Pour la distribution
 - Mises en ligne
 - Librairies
- ◆ Pour la promotion
 - Réseaux sociaux
 - Salons, foires





2



☞ Ai-je besoin d'aide pour l'orthographe, pour la grammaire et pour la mise en page ?

☞ Qui peut m'assurer une relecture objective ?



3



☞ La question financière

- ◆ Quel risque financier suis-je prêt à prendre ?
- ◆ Quelle mise de départ ?
- ◆ Production de l'objet-livre, salons, foires...



4



☞ Mes compétences ?

- ◆ Acquises
- ◆ À acquérir

☞ Sur quelles collaborations puis-je compter ?

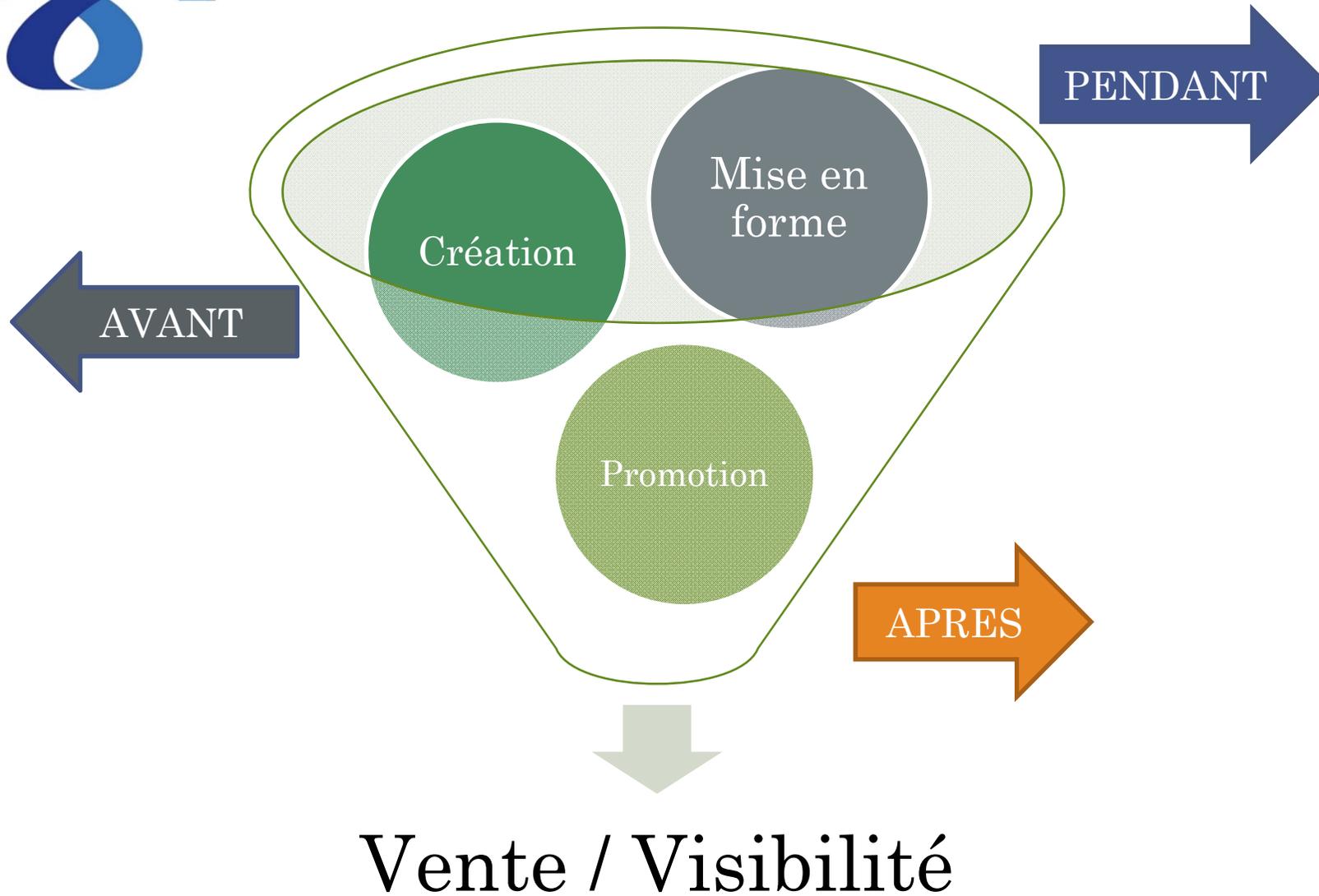
- ◆ Informatique
- ◆ Promotion



TROIS MOMENTS CLÉS

De la création à la vente

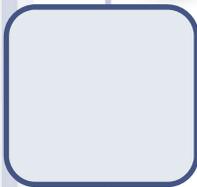
12





DU TEXTE AU MANUSCRIT

Un travail de longue haleine





CRÉATION

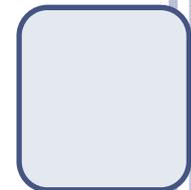
☞ Public visé

☞ Genre à définir

☞ Que dire et
comment le dire ?

☞ Choix du format
(word, police,
cadrage, interligne,
pagination...)

☞ Calendrier





TRAVAIL DE RELECTURE

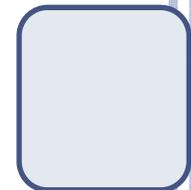
☞ Qui peut relire mon texte

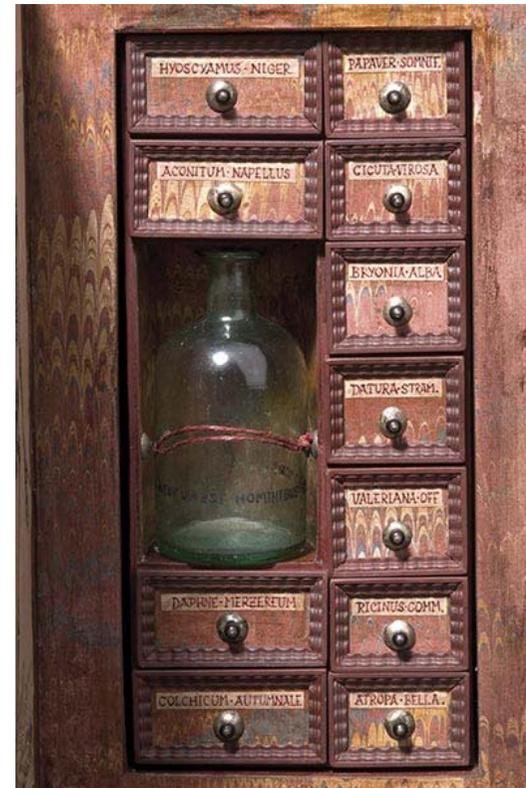
- ◆ Niveau orthographe
- ◆ Niveau grammaire
- ◆ Niveau sens global

☞ Qui peut porter un regard critique sur mon texte pour la **réécriture** et l'amélioration de celui-ci ?

☞ Professionnalisation

☞ Objectivation





LA MATÉRIALISATION DE L'OBJET-LIVRE

Le regard des autres



SE FAIRE AIDER ?



Publication gratuite et jusqu'à 70 % de gains

LEN ne facture aucun frais pour la publication des livres (papier et numérique PDF), ni n'impose aucun engagement de tirage minimum.

Les gains de l'auteur sur la vente de ses livres sont calculés en pourcentage sur le prix public de vente selon le barème suivant :

Vente directe : 40 % sur le livre papier et 70 % sur le livre numérique.

Vente par un libraire : 10 % sur le livre papier ou numérique.

L'auteur peut suivre les ventes de ses livres dans son tableau de bord.

L'auteur peut mettre à jour ou retirer son livre à tout moment (frais : 80 €).



LE CHOIX DU SUPPORT

☞ Livre papier

- ◆ Qualité papier
- ◆ Qualité collage
- ◆ Graphisme

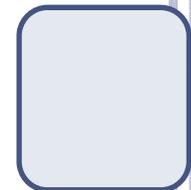
☞ Livre numérique

- ◆ Quel format ? Epub, mobi, pdf...

☞ Les 2

- ◆ Simultanément ?

☞ Du choix du support va découler le reste du processus de production





LE CHOIX DE LA COUVERTURE

- ◆ Milliers de livres publiés annuellement
- ◆ Milliers de livres vendus sur internet
- ◆ Peu de places en librairie...



Alicia Martin Mons 2015



switch

LANGUE

IDENTIFICATION

PANIER

RÉSULTATS DE RECHERCHE (388491) PUBLICATION ↑ TITRE PRIX MEILLEURES VENTES

<p>Pleine Lune — Ebook Par Vanessa Giffaut Livre-Book - 21/10/2017</p> <p>4,99 € +</p>	<p>Forcing Choice - The Risky Reward of Referendums — Ebook Par J. Patrick Boyer Dundurn - 21/10/2017</p> <p>10,99 € +</p>	<p>Ten Decisions - Canada's Best, Worst, and Most Far-Reaching Decisions of the Second World War — Ebook Par Larry D. Rose Dundurn - 21/10/2017</p> <p>13,99 € +</p>
<p>Canadian Failures - Stories of Building Toward Success — Ebook Par Alex Benay Dundurn - 21/10/2017</p> <p>8,99 € +</p>	<p>Impromptus pour Chloé, L'Intégrale - Épisodes 1 à 6 — Ebook Par Daphnis Éditions Dominique Leroy - 21/10/2017</p> <p>5,49 € +</p>	<p>Chaos - The Brotherstory — Ebook Par Alec Xander X-Scandal Books - 21/10/2017</p> <p>4,99 € +</p>

<p>Canadian Failures - Stories of Building Toward Success — Ebook Par Alex Benay Dundurn - 21/10/2017</p>	<p>Ce livre comporte des limitations d'usage</p>
--	---

ASSUCOPIE - Société de gestion collective de droits d'auteur



LE CÔTÉ FINANCIER...

☞ Déterminer le prix de vente

- ◆ Prix de revient
- ◆ Marge des intermédiaires

SIMULATEUR DE PRIX X
FERMER

PRIX DU LIVRE (TOUT LIVRE)

Format :
Papier :
Nombre total de pages :
Nombre de pages en couleur :

PRIX D'ACHAT AUTEUR TTC = 15,40 € remise 50 ex = 14,63 €
remise 100 ex = 13,86 €

COMMERCIALISATION (LIVRE PUBLIC)

PRIX CONSEILLÉ
Prix de vente public TTC livre papier 19,00 €
Prix de vente public TTC livre numérique 8,00 €

PRIX SOUHAITÉ
Prix de vente public TTC livre papier
Prix de vente public TTC livre numérique

MES GAINS

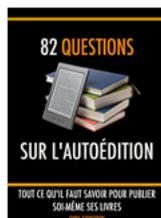
		%	MONTANT
Vente par les Editions du net	Papier	40%	8,34 €
	Numérique	70%	7,30 €
Vente par les réseaux de vente	Papier	10%	2,09 €
	Numérique	40%	4,17 €



Comment publier un livre:
Marketing pour auteurs
Ecrivain professionnel t. 2)
Joanna Penn
★★★★☆ 16
Format Kindle
EUR 4,99



EBOOK FACILE (AUTO-ÉDITION t. 3)
> Charlie BREGMAN
★★★★★ 11
Format Kindle
EUR 3,99



82 questions sur
l'autoédition: Tout ce qu'il
faut savoir pour publier...
> Cyril Godefroy
★★★★☆ 18
Format Kindle
EUR 0,99



L'AUTO-ÉDITION
POURQUOI COMMENT
POUR QUI
> Charlie BREGMAN
★★★★★ 19
Format Kindle
EUR 2,99



En moins d'une après-midi
Publiez vos livres sur les
plus Grandes...
> Bruno Challard
★★★★☆ 6
Format Kindle
EUR 2,99



Les Ouvrages Du Domaine
Public
Christian H. Godefroy
★★★★★ 2
Format Kindle
EUR 2,99



Autoédition : à vous de
jouer !: Aide à l'autoédition
via les plates-formes...
> Nathalie Bagadey
★★★★★ 25
Format Kindle
EUR 2,99





QUELQUES PARTICULARITÉS

Livre papier

- ⌘ L'impression
- ⌘ Le tirage
 - ♦ Avant la gloire, la raison !
- ⌘ Impression à la demande ?

Livre numérique

- ⌘ Pérennisation du format
- ⌘ Choisir les plateformes de diffusion

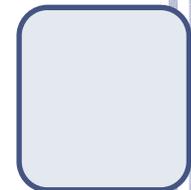


OBLIGATION LÉGALE

☞ Dépôt à la
Bibliothèque Royale

☞ Numéro de dépôt

☞ La protection de
l'œuvre





DIFFUSER ET PROMOUVOIR

Sortir du lot



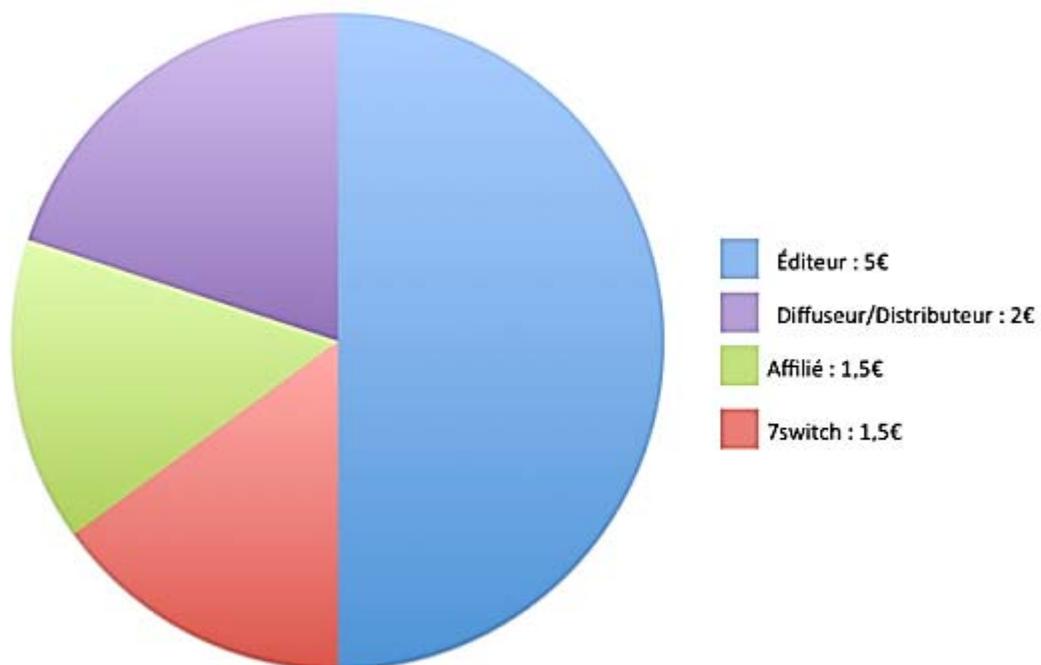


Publier son livre à l'ère numérique - Autoédition, maisons d'édition, solutions hybrides

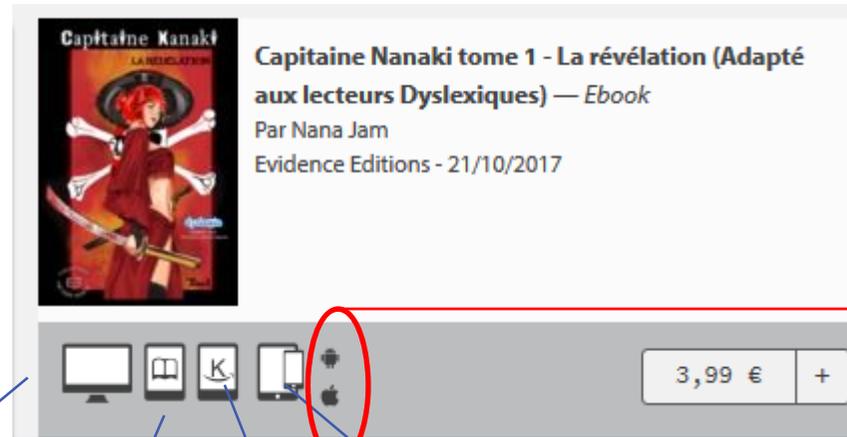
Le guide de l'auteur-entrepreneur Format Kindle
de [Marie-Laure Cahier](#) (Auteur),
[Elizabeth Sutton](#) (Auteur)



SUR 7SWITCH 7SWITCH EST UNE LIBRAIRIE EN LIGNE



Répartition des montants pour un livre à 10€ HT (les parts des intermédiaires peuvent varier)



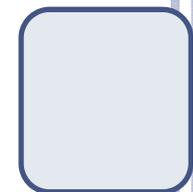
Apple (IOS) et android

Lecture sur ordinateur

Lecture sur liseuse

Lecture sur kindle

Lecture smartphone





LA SUITE...



30





QUESTION FISCALITÉ

Se poser les bonnes question

☞ Une rémunération
de narcisse

☞ « Profit »

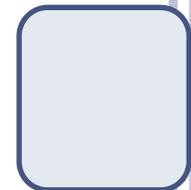
☞ Numéro TVA



- ⌘ Exemple de tarifs présentés par les Editions Publibook
- participation forfaitaire aux frais d'édition pour un premier ouvrage (avec une couverture blanche) : 399 €,
 - ajout d'une image sur la couverture : 80 €,
 - réalisation d'une illustration par un professionnel : 240 €,
 - mise en page particulière : 77 €,
- La note s'allonge ensuite :
- préparation des épreuves (travail de correction...),
 - envoi postal : 40 € (16 € sur disquette),
 - distribution à la FNAC (sinon vous ne serez référencé que sur Amazon et dans la base de données des librairies Dilicom) : 50 €.
- Au total, c'est au moins 646 € que vous aurez à déboursier pour voir votre ouvrage relié, avec une image, corrigé par vos soins...

<http://monavis1.free.fr/index.php?cat=arnaques-edition-manuscrits>

ASSUCOPIE - Société de gestion collective de droits d'auteur





- ☞ - La société des Ecrivains qui mettait à ma charge un montant forfaitaire de 3650 euros ;
 - Les éditions Bénévent 3860 euros ;
 - Les éditions Baudelaire qui proposent pour la correction orthographique et grammaticale un forfait de 4 euros HT par page, sans oublier le modeste montant dû par l'auteur à l'éditeur : 5210,40 euros ;
 - Les éditions Persée qui me demandaient 3630 euros hors corrections ;
 - Les éditions Mélibée 5231,50 euros ;
- ☞ Les Editions de l'Onde, par exemple, assurent la fabrication du livre et l'impression de 150 exemplaires pour 1 660 euros; mais les coûts de retraitage du livre sont à la charge de l'auteur (320 euros les 150 nouveaux exemplaires)
- ☞ les éditions Bénévent demandent pas moins de 2 660 euros pour 300 exemplaires, mais prennent à leur charge les éventuels retirages
- ☞ Publibook exige 526 euros de coût de fabrication,
- ☞ andis que le site lulu.com, leader mondial de l'autoédition sur Internet, facture 9 euros l'unité.



7switch

LANGUE

IDENTIFICATION

PANIER 



NOUVEAUTÉS



MEILLEURES VENTES



PROMOTIONS



PRÉCOMMANDES

À PROPOS DE 7SWITCH

Bienvenue sur 7switch, votre centrale d'achat de livres numériques. Sur ce site, vous pouvez non seulement acheter des livres comme vous en aviez l'habitude sur la boutique d'immatériel-fr, mais vous pouvez aussi et surtout vendre en votre nom une grande partie des livres que vous recommanderiez naturellement à vos proches, à vos amis, ou à vos admirateurs sur le Web et les réseaux sociaux.



7switch

LANGUE

ER



Ici-eBooks - 11/08/2017



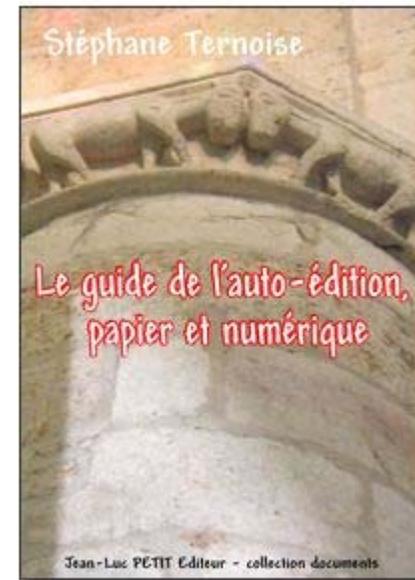
1,99 € +



Milady - 20/10/2017



5,99 € +



€ +



Derren Hudson - La Meute Mercure, T1 — Ebook
Par Suzanne Wright
Milady - 20/10/2017



3,99 € +



Andersen - Oeuvres (102) — Ebook
Par Hans Christian Andersen
Ici-eBooks - 28/04/2016



1,99 € +



La Fée, la pie et le printemps — Ebook
Par Elisabeth EBORY
Editions ActuSF - 24/08/2017



~~5,99 €~~ 2,99 € +



Le Gardien, tome 2 - Tsunami — Ebook
Par L.N. Nikita
L'ivre-Book - 18/10/2017



Tombent les anges — Ebook
Par Marlène Charine
Numeriklivres - 31/07/2017



Baruch Spinoza - Oeuvres Complètes (19) — Ebook
Par Baruch Spinoza
Ici-eBooks - 15/05/2016

ASSUCOPIE - Société de gestion collective de droits d'auteur



Le guide de l'auto-édition, papier et numérique... (Format Kindle)
par Stéphane Ternoise
★★★★★ (1)
Format Kindle EUR 9,99
Acheter en 1-Click™
Envoyer vers
Kindle Cloud Reader
Envoyer cet extrait vers votre Kindle
Recevoir l'extrait

Sections du livre
Couverture
Début

pour toute la relecture, mise en page, pub démarchage etc. et une impression à 1000 exemplaires. Elle consiste en l'achat de 150 exemplaires. La maison a l'air sérieuse et était en son temps plutôt bien vue par le CARCLE. Qu'en pensez-vous ?

<http://www.auto-edition.com> n'a jamais caché son opposition au compte d'auteur. Le 26 juin 2007, j'ai été assigné au Tribunal de Grande Instance de Paris, par une société, Publibook, pratiquant le compte d'auteur.

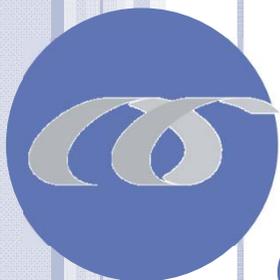
Si les raisons et le dénouement vous intéressent :

<http://www.auto-edition.com/27juin2007assignation.html>

3) L'auto-édition

Les clients ayant acheté cet article ont également acheté

Votre historique de navigation
Page 1 sur 1
Publier son livre à...
par Marie-Laure Cahier, ...
★★★★★ (35) EUR 4,99
Regarder dans ce livre
Modifier votre historique de livres
Les clients ont également acheté
Impossible de récupérer la liste des livres également achetés par les clients



LA CESSION DE DROITS D'AUTEUR & le contrat d'édition

1

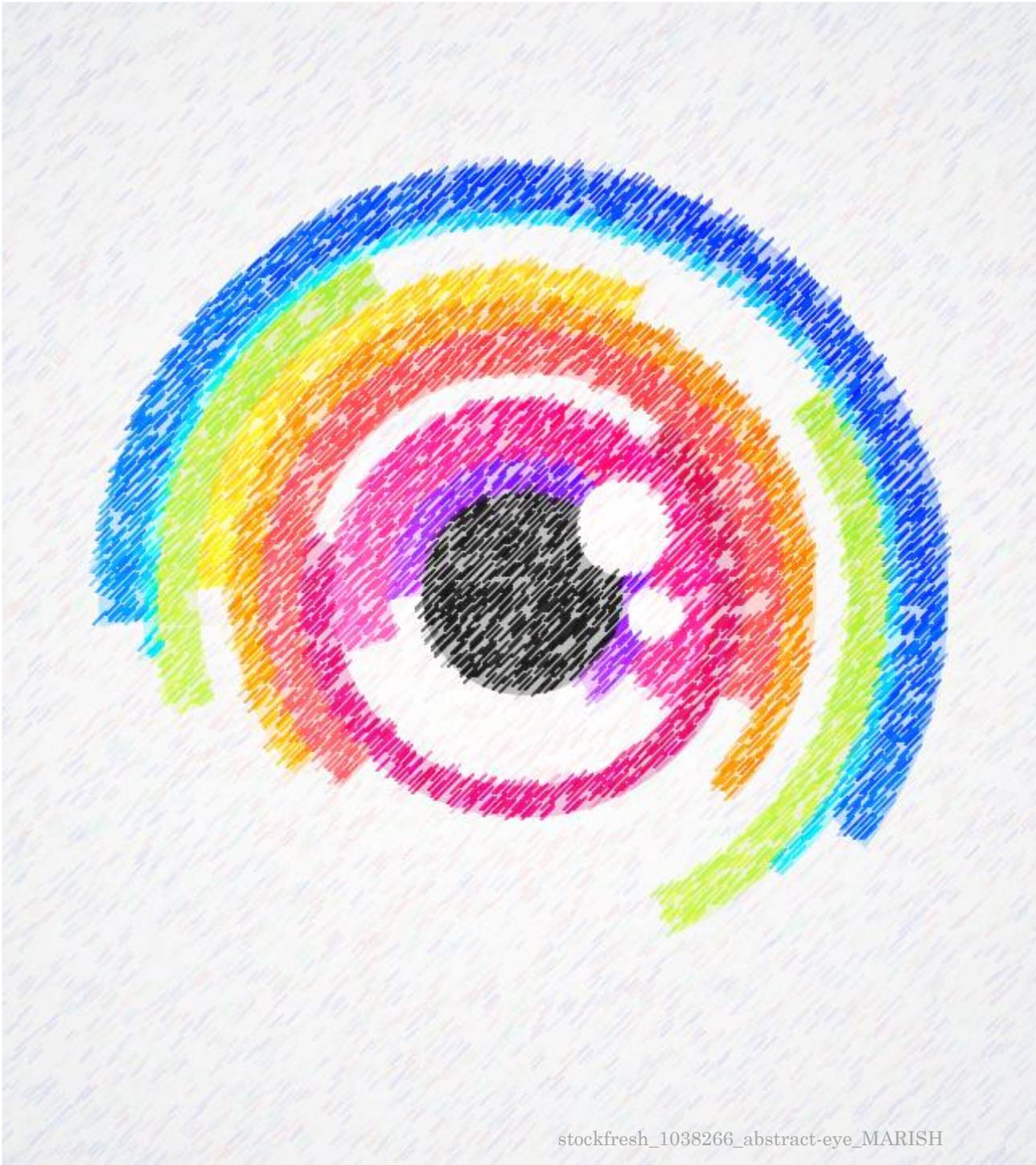
2015

Notions de base

Assuocopie

Quels sont les droits des auteurs ?

Vocabulaire lié à l'exploitation d'une œuvre



LES DROITS DES AUTEURS

Droits moraux

- ❑ Droit de paternité
 - ❑ Droit de revendiquer ou de refuser la paternité de l'œuvre (anonymat, pseudonyme)
- ❑ Droit de divulgation
- ❑ Droit d'intégrité

inaliénables

Droits patrimoniaux

- ❑ Droits réservant à l'auteur d'exploiter son œuvre et donc d'être rémunéré
 - ❑ Droit de reproduction
 - ❑ Droit de communication

**Cessibles,
transmissibles &
mobiliers**

LES DROITS *EXCLUSIFS* DE L'AUTEUR

➔ = droits patrimoniaux

- ❑ Droit de reproduction
- ❑ Droit de communication
- ❑ Droit de traduction
- ❑ Droit d'adaptation
- ❑ Droit d'exécution
- ❑ Droit de location et de prêt



Principe de l'autorisation préalable pour
l'utilisation d'une œuvre

LE VOCABULAIRE LIÉ À L'EXPLOITATION

Droits primaires

- ❑ Droits sur l'édition originale

Droits dérivés

- ❑ Droits concernant l'adaptation de l'œuvre - sous quelle que forme que ce soit - avec modification de contenu / de genre
 - ❑ Exécution
 - ❑ Merchandising

Droits secondaires

- ❑ Droits concernant les reproductions de l'œuvre - sans modification du contenu / du genre
 - ❑ Adaptations éditoriales (poche)
 - ❑ Traduction
 - ❑ Location & prêt

LES DROITS AUDIOVISUELS



Assucopie

- Cession dans un contrat séparé
- Le droit doit être exploité conformément aux usages honnêtes de la profession [*voir « codes usages des éditeurs francophones de Belgique – CDU*]
- Une rémunération doit être versée à l'auteur,
 - une rémunération proportionnelle aux recettes brutes
 - Sauf stipulation contraire

LES DROITS INCESSIBLES

Droits moraux

- ❑ Renonciation partielle est possible
- ❑ Toute clause de renonciation totale est nulle
 - ❑ En cas de renonciation, l'auteur garde la possibilité de s'opposer à toute modification de son œuvre [si préjudice à l'honneur ou à la réputation]

Licences légales

- ❑ Une licence légale est une autorisation d'utilisation d'œuvre donnée par le législateur et non par l'auteur
 - ❑ Droit de reprographie
 - ❑ Droit de copie privée
 - ❑ Droit de prêt public

{ Droits dits collectifs }



DISPOSITIONS LÉGALES

Droit d'auteur 
**Code de droit
économique
(CDE)**

Assucopie

Preuve par l'écrit

**Titularité des
droits**

Nullité de cession

LES DISPOSITIONS LÉGALES

- CDE sur la cession de droits (articles XI. 166 et 167 et XI. 170)
 - Contrat de traduction
 - Contrat de commande
 - Contrat de collaboration
 - Contrat d'emploi
- CDE sur le contrat d'édition (articles XI. 195 à 200)
- Droit des contrats / droit commun

LA PREUVE PAR L'ÉCRIT

- ❑ Tout contrat de droits d'auteur se prouve par écrit
 - ❑ Un droit ne se trouvant pas dans un contrat est réputé ne pas être cédé
 - ❑ Interprétation restrictive du contrat en faveur de l'auteur

LA TITULARITÉ DES DROITS

L'auteur

- ❑ Le titulaire originaire du droit d'auteur est la personne physique qui a créé l'œuvre
- ❑ Est présumé auteur quiconque apparaît comme tel sur l'œuvre [sauf preuve contraire]

Œuvre anonyme / pseudonyme

- ❑ L'éditeur d'un ouvrage anonyme ou pseudonyme est réputé, à l'égard des tiers, en être l'auteur

Les droits patrimoniaux peuvent être cédés, entre autres, à un employeur ou à un éditeur

LES MODES D'EXTINCTION DU CONTRAT

- Nullité relative
 - Partielle ou non
 - Problème au niveau de la formation du contrat

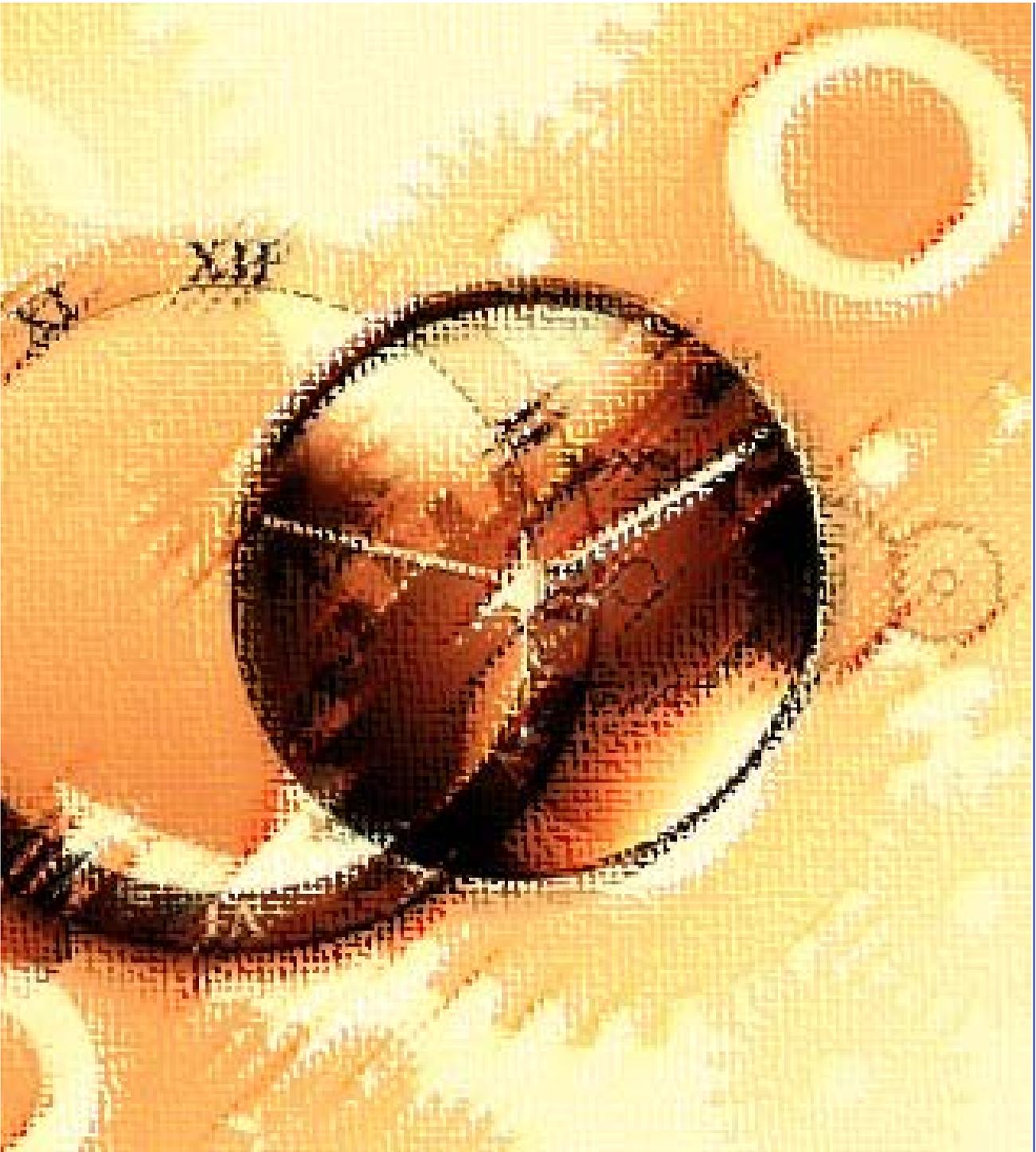
Si la cession ne permet pas de déterminer les modes d'exploitation cédés, leur durée, leur étendue et la rémunération de l'auteur

- Résiliation - [fin du contrat par la volonté d'une ou des deux parties]
- Résolution - [fin du contrat suite à une faute d'un des deux cocontractants]

LA RÉCUPÉRATION DE LA TITULARITÉ DES DROITS

- Soit par résiliation de contrat
- Soit procédure stipulée dans le contrat
 - Conditions de fin de contrat (ex. livre épuisé ou plus exploité)
 - Courrier recommandé (souvent) ou de facto
- « Si l'éditeur ne satisfait pas à son obligation dans les délais définis ci-avant sans pouvoir justifier d'une excuse légitime, l'auteur pourra reprendre ses droits cédés, après une mise en demeure, adressée par pli recommandé à la poste avec accusé de réception, et restée sans effet pendant six mois. »

CDE art. XI. 196 §1 alinéa 3



RÉFLEXION GÉNÉRALE

**Quand signer un
contrat d'édition**

Assucopie

Droits & devoirs

LE CONTRAT D'ÉDITION EST UN ACCORD

Discussion

- ❑ Le contrat est avant tout une discussion entre un auteur et un éditeur
- ❑ Le but est de trouver un équilibre entre le respect des droits de l'auteur et les droits liés à l'exploitation par l'éditeur

Pas l'un sans l'autre

- ❑ Pas d'éditeur sans auteur
- ❑ Plus-value de l'éditeur pour l'auteur
- ❑ Relation constructive et respect mutuel

Quid évolution de l'auto-publication

QUAND SIGNER LE CONTRAT ?



- ❑ Pas de règle générale
 - ❑ Soit en début de collaboration
 - ❑ Soit en fin de collaboration
 - ❑ mais avant la parution de l'ouvrage [sécurité juridique]

- ❑ Conséquences importantes sur les délais de remise de manuscrit / délais de parution / exploitation

LE RÔLE DE L'AUTEUR

Avant parution

- ❑ Fournir le contenu
 - ❑ Respect des délais
 - ❑ Respect des particularités techniques
- ❑ Quid illustrations ?
- ❑ Quid droits des tiers ?

Après parution

- ❑ Assurer le suivi pour les rééditions, mises à jour
- ❑ Quid promo ?

LE RÔLE DE L'ÉDITEUR

Avant parution

- Guider l'auteur
 - Collection
 - Ligne éditoriale
 - Structure
- Valider le contenu
[dans le cadre de l'édition scolaire et scientifique par exemple]
- Financer la production

Après parution

- Exploiter le contenu
 - Délais convenus
 - Selon usages de la profession
- Promouvoir l'œuvre
- Vis-à-vis de l'auteur
 - Envoyer le décompte des droits
 - Rémunérer l'auteur
 - Prévenir l'auteur si mévente/solde/pilon

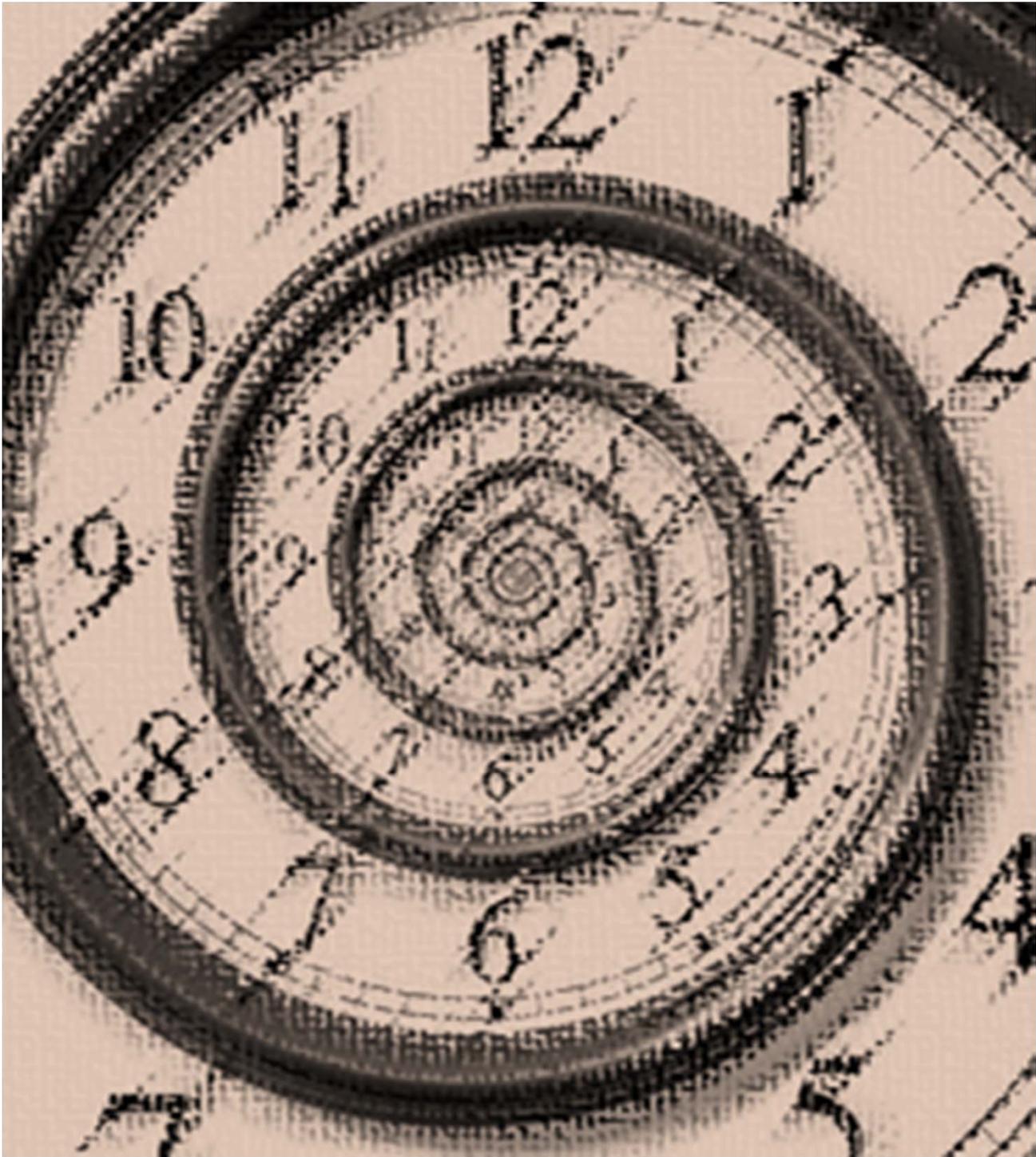
LES USAGES HONNÊTES DE LA PROFESSION

CDE - Article XI. 167 §1
alinéa 4

« Le cessionnaire est tenu d'assurer l'exploitation de l'œuvre conformément aux usages honnêtes de la profession. »

info

- ▣ « Code des usages des éditeurs de langue française de Belgique » - édition 2012
- ▣ Disponible en pdf sur le site de l'ADÉB



ÉTENDUE DE LA CESSION

**Étendue
territoriale**

Durée

Langues

Assucopie

L'ÉTENDUE TERRITORIALE

Pour tout pays

- ❑ Facilite l'exploitation de l'œuvre
- ❑ Facilite la cession en cas de traduction

Limitation géographique

- ❑ En cas de coédition
- ❑ Si l'auteur désire lui-même négocier ses droits dans d'autres pays

LA DURÉE DE LA CESSION

Durée du contrat

- ❑ Doit être indiquée de manière expresse
- ❑ Soit durée déterminée soit pour la durée du droit d'auteur

Durée du droit d'auteur

- ❑ 70 ans après le décès du dernier coauteur
- ❑ Implique les ayants droit de l'auteur

- ❑ Quid clause de rendez-vous ?
 - ❑ En vue des évolutions technologiques

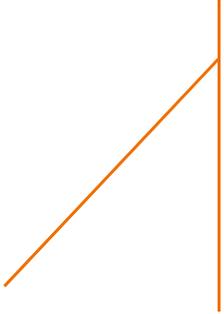
LES LANGUES

En toute langue

- ▣ Le plus souvent
- ▣ En cas de traduction, l'éditeur peut négocier la cession

Limitation linguistique

- ▣ Fréquent dans l'édition scientifique – par exemple (anglais)



Mention non obligatoire selon la loi mais utile en cas d'interprétation sur les limites de la cession – recommandée également dans le code des usages des éditeurs



LE CONTRAT D'ÉDITION

Cession de droits & contrat d'édition

Les clauses du contrat d'édition

Assucope

LE CONTRAT D'ÉDITION - PARTICULARITÉS

- Contrat *intuitu personae*
 - Qualité des personnes prime
 - Conséquence sur transfert du contrat [accord de l'auteur sauf reprise partielle ou complète de l'entreprise]
- Un auteur cède à un éditeur le droit de reproduire son œuvre [but = publication]
- Une rémunération est prévue pour cette cession
- L'éditeur assure la diffusion et la distribution au public → risque financier

L'OBJET DU CONTRAT

- Étendue de la cession
 - Géographique/durée (langues)
 - Droits cédés
 - En vue de l'exploitation
- Droit de reproduction – dupliquer l'œuvre
- Droit de communication – diffuser l'œuvre à un public
- Mention du support de l'œuvre originale
 - Papier / numérique / papier + numérique

LES OBLIGATIONS DE L'ÉDITEUR

Publication

- ❑ Délai entre 3 mois et 12 mois
- ❑ Délai allongé en cas de négociation de droits avec un tiers
- ❑ L'éditeur décide du prix et du tirage
 - ❑ Un nombre minimum d'exemplaires de 1e tirage doit être indiqué dans le contrat

Promotion

- ❑ Par l'éditeur
- ❑ En collaboration avec l'auteur
- ❑ Diffusion selon les usages honnêtes de la profession

LA CESSION DE DROITS (1)

Contrat de commande

- ❑ Production d'une œuvre
- ❑ En vue de sa fabrication
- ❑ Contre rémunération
- ❑ Pour le compte d'un donneur d'ordre
- ❑ Quid qualification rémunération ?

Contrat de traduction

- ❑ Droits secondaires
- ❑ Droits de l'auteur ET du traducteur
- ❑ Intervention dans le coût de négociation

Contrat d'emploi (DDA)

- ❑ Pas d'obligation d'exploitation
- ❑ Moins restrictif que le contrat de cession
- ❑ Cession DDA expressément prévue
- ❑ La création doit entrer dans le champ du contrat ou du statut

LA CESSION DE DROITS (2)

Contrat de collaboration

- ❑ Plusieurs coauteurs
- ❑ Droit indivis (inséparable) : son exercice est régi par des conventions
- ❑ Les atteintes peuvent être poursuivies par chaque coauteur

« Lorsqu'il s'agit d'une œuvre de collaboration où la contribution des auteurs peut être individualisée, ces auteurs ne peuvent, sauf convention contraire, traiter de leurs œuvres avec des collaborateurs nouveaux. Néanmoins, ils auront le droit d'exploiter isolément leur contribution, pour autant que cette exploitation ne porte pas préjudice à l'œuvre commune. »

CDE art.XI.169



LA RÉMUNÉRATION (1)

- Doit être prévue pour chaque mode d'exploitation
- Pas de revenus pour l'auteur sur
 - Les exemplaires remis gratuitement
 - À l'auteur – nombre à définir dans le contrat
 - Dans le cadre de la promotion (presse)
 - En « hommage »
 - Les exemplaires soldés
 - Les exemplaires mis au pilon / détériorés
- % différents en cas de traduction, de ventes à l'export, etc.

Le % de droit d'auteur est à définir avec l'éditeur car il dépendra notamment du genre de l'œuvre

LES MODES DE CALCUL

% sur prix public

- ❑ Hors TVA
- ❑ Sur exemplaires vendus (hors retour libraires)

À-valoir

- ❑ Acompte sur droits d'auteur
- ❑ Définir le moment du paiement dans le contrat

% sur chiffre d'affaires

- ❑ Cf. disposition légale
- ❑ « Produit net des ventes de l'éditeur tel que figurant dans son bilan comptable »
- CDU

Forfait

- ❑ Montant fixe négocié par l'auteur et l'éditeur en contrepartie de la cession
- ❑ Sauf si succès (cf. clause de succès)

LA CONTREPARTIE FINANCIÈRE

Support papier

- Entre 3 % et 12 %
- Selon genre
- Selon mode de calcul (% sur prix de vente ou % sur chiffre d'affaire)

Support numérique

- Avant la $\frac{1}{2}$ du % papier
- Tend à être le même que le papier (révision du modèle économique – cf. CDU)

LE DÉCOMPTE DES DROITS

Obligations de l'éditeur

- ❑ Envoi du décompte annuel
- ❑ Dans les 3 mois qui suivent l'arrêt des comptes
- ❑ % des ventes
- ❑ Infos sur la cession de droits à des tiers (ex. traduction)

Paiement

- ❑ Dans les 6 mois qui suivent l'arrêt des comptes
- ❑ En cas de montants peu élevés, le décompte de droits est envoyé mais le paiement peut être retardé

EN CAS DE MÉVENTES

Pilon - partiel

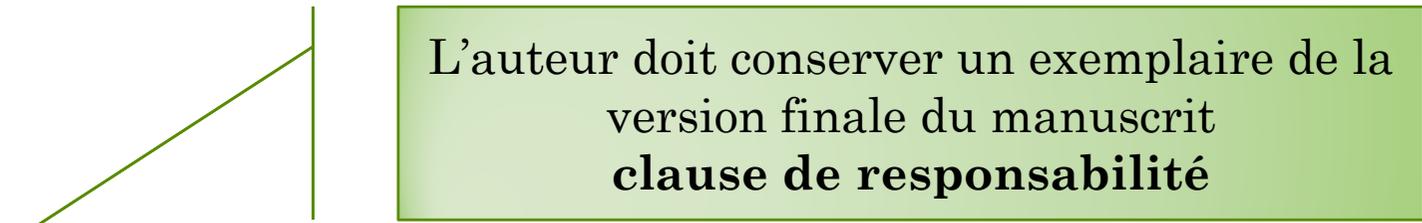
- ❑ Selon % des ventes
- ❑ Déterminé par les usages de la profession – ou dans le contrat
- ❑ L'éditeur n'est pas obligé de prévenir l'auteur
- ❑ Pas de proposition de rachat de stock par l'auteur

Pilon - totalité

- ❑ Selon % des ventes
- ❑ Exemplaires millésimés (obsolètes)
- ❑ L'éditeur doit avertir l'auteur
- ❑ Possibilité de rachat de stock par l'auteur (remise jusqu'à 85% sur prix de vente)

LE MANUSCRIT

- ❑ La date de remise de manuscrit doit être stipulée dans le contrat
- ❑ L'éditeur peut choisir le titre, le format et toute autre caractéristique technique
- ❑ En collaboration avec l'auteur ou non
- ❑ Les données techniques du manuscrit peuvent être reprises dans le contrat
- ❑ Conditions et procédures de correction des épreuves



L'auteur doit conserver un exemplaire de la version finale du manuscrit
clause de responsabilité

LA CLAUSE DE GARANTIE

Plagiat

- ❑ L'auteur garantit à l'éditeur que l'œuvre est originale

Droits des tiers

- ❑ Textes – photos-illustrations
- ❑ L'auteur doit généralement obtenir les autorisations des ayants droit pour insérer textes/images
- ❑ Crédits photographiques à négocier – participation aux frais ?

LA CLAUSE DE PRÉFÉRENCE

- ❑ L'auteur s'engage à ne pas produire une œuvre similaire auprès d'un concurrent
- ❑ Porte sur un temps déterminé et non sur un « nombre d'œuvres »
- ❑ Engage l'auteur car il doit proposer tout nouveau manuscrit du même genre (catégorie d'œuvres) en 1^{er} lieu à l'éditeur
- ❑ Si plusieurs refus successifs l'auteur est libéré de cette clause
- ❑ Engage l'éditeur pour les mises à jour et les rééditions
- ❑ Si l'auteur refuse, l'éditeur peut demander une collaboration avec un autre auteur

LES AUTRES CLAUSES

Pluralité d'auteurs

- ❑ En cas d'œuvre de collaboration
- ❑ % rémunération

Règlement de conflits

- ❑ Loi applicable
- ❑ Tribunaux compétents

Cession de contrat

- ❑ ≠ cession de droits
- ❑ En cas de faillite / reprise de la maison d'édition

Ayant(s) droit

- ❑ Cf. durée du contrat
- ❑ En cas de décès de l'auteur



LE REVENU DE DROIT D'AUTEUR

Assucopie

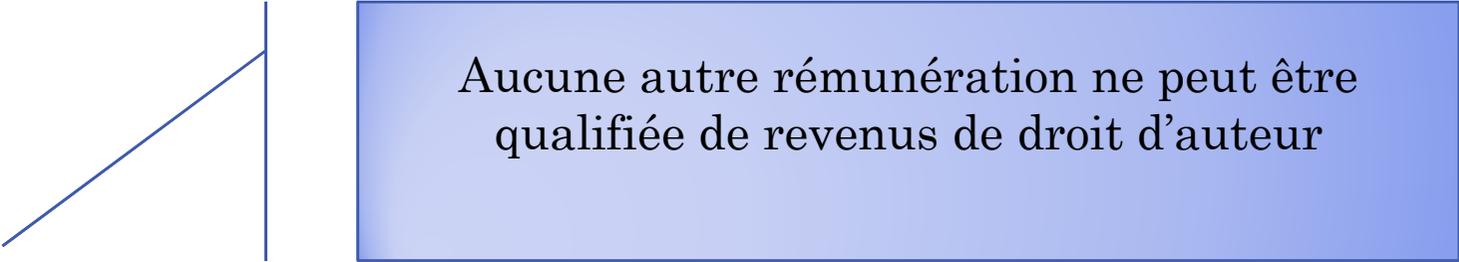
Rémunération

**Contrepartie
financière de
cession de droit**

**Décompte des
droits**

LES NOTIONS DE BASE

- Revenus de droit d'auteur lié à une rémunération consentie en contrepartie d'une cession de droit d'auteur
- Revenus liés aux licences légales (droits versés par Assucopie par exemple)



Aucune autre rémunération ne peut être qualifiée de revenus de droit d'auteur

CE QUE DIT LA LOI

CDE art. XI. 196 §2

« L'éditeur s'engage à verser, sauf convention contraire, à l'auteur une rémunération proportionnelle aux recettes brutes. »

Clause de succès

- En cas de rémunération forfaitaire
- Si disproportion entre le montant forfaitaire et les profits générés par l'œuvre l'éditeur est tenu, à la demande de l'auteur, de consentir une modification de la rémunération
- L'auteur ne peut renoncer anticipativement au bénéfice de ce droit

LES OUVRAGES HORS REVENUS

Exemplaires d'auteur

- ❑ Déterminé dans le contrat
- ❑ Pour l'auteur et/ou ses collaborateurs

Autres

- ❑ Hommages
- ❑ Promo / soldes
- ❑ Livres détériorés
- ❑ Mise au pilon

LES PARTICULARITÉS FISCALES

■ Revenu mobilier

- Précompte mobilier
- 15%
- Frais forfaitaires
- Retenu à la source
- Déclaration IPP obligatoire



Circulaire AGFisc N° 36/2014 de septembre 2014.

Concernant la partie d'un revenu à considérer comme « revenu de droit d'auteur », l'administration fiscale doit se référer aux termes du contrat.



EN SAVOIR PLUS +++++

Dispositions légales

Assucopie

LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CDE art. XI. 167 §1 –
alinéa 3

« Pour chaque mode d'exploitation, la rémunération de l'auteur, l'étendue et la durée de la cession doivent être déterminées expressément. »

■ = mentions devant figurer dans le contrat

En pratique

- Modes d'exploitation détaillés
- Rémunération [à titre onéreux ou gratuit]

CE QUE DOIT COMPORTER LE CONTRAT (1)

Clauses obligatoires

- ❑ Cf. règles générales de cession de droits
- ❑ Nombre minimum d'exemplaires du 1er tirage (CDE art. XI. 195)
– sauf si une rémunération minimum est prévue
- ❑ Délai de production [si pas explicite cf. CDU]

Obligations de l'éditeur

- ❑ Envoi du décompte des droits + relevé des cessions réalisées selon modes d'exploitation (annuel)

CE QUE DOIT COMPORTER LE CONTRAT (2)

Clauses importantes pour l'auteur

- ❑ Indication des délais de remise de manuscrit
- ❑ Procédure de récupération des droits
- ❑ Clause de succès
- ❑ Clause de rendez-vous (univers numérique)

Clauses importantes pour l'éditeur

- ❑ Indication des délais de remise de manuscrit
- ❑ Clause de garantie vis-à-vis des tiers (textes, photos, illustrations)
- ❑ Clause de préférence / non concurrence
- ❑ Clause de mévente

LA CESSION SUR ŒUVRES FUTURES (1)

CDE art.XI.167 §1 alinéa 5

« Nonobstant toute disposition contraire, la cession des droits concernant des formes d'exploitation encore inconnues est nulle. »

En pratique

- ❑ Modes d'exploitation vs formes d'exploitation
- ❑ Sauf clause expresse dans
- ❑ Contrat d'emploi
- ❑ Contrat de commande (industrie non culturelle/publicitaire)

LA CESSION SUR ŒUVRES FUTURES (2)

CDE art.XI.167 §2

- « *La cession des droits patrimoniaux relatifs à des œuvres futures n'est valable que pour un temps limité et pour autant que les genres des œuvres sur lesquelles porte la cession soient déterminés.* »

L'éditeur bénéficie du droit de préférence mais après des refus successifs, l'auteur pourra publier son manuscrit chez un autre éditeur

Droit de préférence

- Porte sur un délai pas un nombre d'œuvres
 - Pour une durée limitée
 - 10 ans (œuvres de savoir, d'enseignement, de référence, BD)
 - 5 ans (autres genres)
- [cf. CDU]
- Pour le genre de l'œuvre du contrat initial

BIBLIOGRAPHIE

- ADEB, *Code des usages des éditeurs de langue française de Belgique*, Bruxelles, 2012
- BERENBOOM (Alain), *Le nouveau droit d'auteur et les droits voisins*, Larcier, 2008
- CRUQUENAIRE (Alexandre), *L'interprétation des contrats en droit d'auteur*, Larcier, 2007
- BLANPAIN (Roger) (sous la direction de), *Auteurscontracten voor educatieve en wetenschappelijke uitgaven*, Vande Broele, 2009

- ASSUCOPIE-IPNews- *Booklet*- Dispositions relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans le Code de droit économique - Livre XI www.assucopie.be

- Merci à *L'inframonde* pour l'autorisation d'utiliser une de ses photographies <http://inframonde.wordpress.com/author/hihn/>



**Société de gestion collective
des droits des Auteurs Scolaires,
Scientifiques et Universitaires**

Assuocopie

Porte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 – Ottignies-LLN

Tél./Fax +32 (0)10 400 426

[communication\[at\]assuocopie.be](mailto:communication[at]assuocopie.be)

Abréviations utilisées dans le document :

CDU : Codes usages des éditeurs francophones de Belgique

CDE : Dispositions relatives au droit d'auteur et aux droits voisins dans le Code de Droit économique – Livre XI - Belgique

Ce document a été réalisé par Assucopie à l'aide de diverses sources, officielles et privées. Assucopie n'accepte aucune responsabilité relative aux conséquences, quelles qu'elles fussent, qui pourraient découler de l'usage que vous ferez de ce document.

En dépit du soin que nous avons apporté à réaliser ce texte des inexactitudes, erreurs et omissions sont toujours possibles.

**Vous pouvez envoyer vos remarques à l'adresse
communication[at]assucopie.be**